

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport du champ de formation

« Sciences et techniques des activités  
physiques et sportives » (STAPS)

Présenté par

l'Université Blaise Pascal - UBP

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Patrice Thiriet, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Présentation du champ

Le champ de formation *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)* de l'Université Blaise Pascal (UBP) de Clermont Ferrand est intégré au site clermontois d'enseignement supérieur et de recherche, au centre d'un bassin de recrutement relativement vaste et sans antenne STAPS à proximité.

Les formations relèvent du champ des STAPS et sont assurées par une composante de l'Université, l'unité de formation et de recherche STAPS (UFR STAPS). Les axes thématiques se caractérisent par :

- la prise en compte du tissu-socio-économique et des enjeux régionaux ;
- un adossement à deux laboratoires de recherche labellisés équipe d'accueil en sciences de la vie et en sciences humaines (adaptations métaboliques à l'exercice en conditions physiologiques et pathologiques (AME2P), équipe d'accueil 3533) et sociales (activité, connaissance, transmission, éducation (ACTé), équipe d'accueil 4281) ainsi qu'à des laboratoires associés, ces collaborations permettant une offre originale de master.

L'université a établi un cahier des charges pour l'offre de formation 2017-2021. Dans ce cadre, l'UFR STAPS propose une mention de licence *STAPS*, une licence professionnelle *Tourisme et loisirs sportifs en moyenne montagne* et une mention de master *STAPS*. Ce sont ces trois diplômes qui sont évalués ici. Le champ intègre également un Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), un master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)*, cinq diplômes d'université (DU), et un diplôme de doctorat.

La licence propose toutes les spécialités *STAPS* sauf « ergonomie ». Le master est cohabilité avec trois universités. Cette cohabilitation permet de proposer cinq spécialités qui peuvent être ou non à finalité de recherche, professionnelle ou mixte (*Activités physiques adaptés et santé, Expérience corporelle et ergonomie, Exercice-sport-santé-handicap, Sport-innovation, Management et ingénierie du projet, Ethnologie et anthropologie de la danse*) et un parcours Erasmus Mundus.

## Synthèse de l'évaluation de formations du champ

La licence permet à l'étudiant soit de se professionnaliser au terme de la formation soit de poursuivre en master. Les deux diplômes permettent de définir un parcours personnalisé grâce à une spécialisation progressive. Leur architecture est lisible et répond aux critères du champ *STAPS*. L'implication des enseignants-chercheurs au sein de ces deux diplômes permet un adossement indiscutable formation-recherche, y compris au sein des quatre spécialités de la licence.

Des liens étroits avec différents secteurs professionnels favorisent un recrutement pertinent de vacataires au sein des spécialités. Ainsi, un lien théorie-pratique peut-il s'établir et s'associer à l'apport de la recherche menée dans les deux laboratoires et les laboratoires associés.

Les conditions sont donc réunies pour centrer les formations sur la réussite et la professionnalisation de l'étudiant.

Dans ce contexte, le cas de la licence professionnelle *Tourisme et loisirs sportifs en moyenne montagne* doit être traité à part. Outre un positionnement marginal du fait notamment d'une proportion importante d'étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) Tourisme, son bilan conduit l'UFR à envisager de transformer cette formation en licence professionnelle *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives*. Le dossier est incomplet. Il ne permet guère d'évaluer ni les raisons de cette situation ni la pertinence et les chances de réussite de ce projet (données contradictoires, liens évoqués avec le secteur professionnel contestables, absence de dispositif pour le suivi des compétences, non-respect de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) dans le domaine des langues étrangères, manque ou insuffisance d'informations sur les modalités de recrutement, la place de la professionnalisation, l'aspect international, les modalités d'évaluation).

L'équilibre universitaires - PRAG - vacataires issus du monde professionnel permet de constituer une équipe pédagogique et d'atteindre des objectifs bien définis. Ainsi, le master peut-il proposer des spécialités à finalité de recherche ou professionnelle - avec un ancrage territorial fort - ou mixte. De même, les mises en stage débutant dès la première année de licence permettent une ouverture précoce vers les secteurs professionnels. En licence, ces liens sont bien développés dans les spécialités, à l'exception - paradoxalement - du management du sport.

La licence forme essentiellement à l'intervention auprès de publics divers essentiellement régionaux. Le parcours permet d'acquérir progressivement les compétences et connaissances attendues dans le champ et de favoriser la professionnalisation comme la poursuite d'études. Cependant, les spécialités fonctionnent de manière trop autonome, et le lien de formation avec l'UFR de médecine découlant de la convention nationale entre les conférences des doyens de médecine et de STAPS n'est pas mis en œuvre - notamment en *Activités physiques adaptées et santé (APAS)*. Ce lien permettrait de garantir une meilleure reconnaissance des professionnels formés.

Des passerelles permettent un recrutement via les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE), de professionnels en formation continue ou d'étudiants du secteur Santé en deuxième année de licence. Le master permet une personnalisation de parcours et des passerelles en vue d'une réorientation ; toutefois, les effectifs au sein de certaines spécialités sont anormalement faibles.

L'aspect international et la mobilité étudiante n'apparaissent pas comme une priorité. Il n'est pas développé dans le dossier licence, en particulier pour ce qui concerne la spécialité management du sport. Une recommandation de la fiche RNCP sur la pratique des langues étrangères n'est pas suivie. En master, la place de l'international varie suivant les spécialités.

La formation continue n'est pas suffisamment envisagée dans les deux diplômes en dépit d'une prise en compte de la VAE dans le dossier du master.

Les règles des textes en vigueur et des préconisations de la commission formation et vie universitaire (CFVU) paraissent respectées mais les informations fournies restent insuffisantes. En licence, l'organisation des jurys et les attendus sur les bilans des stages ne sont pas précisés. En master, le dossier ne permet pas de conclure sur l'évaluation des enseignements.

L'organisation des deux formations sensibilise les étudiants à l'utilisation du numérique et à l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT). En revanche, s'il existe des dispositifs pour les étudiants à besoins spécifiques génériques à l'université, aucune déclinaison au champ ne semble indiquée dans la dossiers formation, alors même que l'université indique que l'UFR STAPS concentre la moitié des sportifs de haut et bon niveau de l'Université, disposant même d'un référent unique pour ce public.

En licence, les taux de réussite restent satisfaisants malgré l'augmentation des effectifs qui a entraîné une limitation des cours de travaux dirigés (TD) et des cours sous forme de travaux pratiques (TP) ainsi que des problèmes d'accès aux installations sportives. Les poursuites d'études en master paraissent nombreuses ; les taux de réussite y diffèrent selon les spécialités en raison d'abandons dont les causes restent inexpliquées.

Jusqu'à présent, la licence était la seule de l'académie, ce qui a déterminé un recrutement essentiellement régional en licence. Les spécificités du master conduisent à un recrutement moins régional (40 % minimum de recrutement hors région).

Les dispositifs d'aide à la réussite sont complets, à l'exception du tutorat. La réorientation est possible avec des passerelles prévues vers les autres spécialités.

Comme dans la plupart des UFR STAPS, les flux étudiants en licence repartent à la hausse après une baisse très sensible tandis que les effectifs en master restent stables quoique certaines spécialités peuvent atteindre des seuils très faibles.

Le suivi des étudiants est réalisé par l'observatoire des études et de la vie professionnelle de l'Université, doublé d'une évaluation interne par l'UFR STAPS. Pour la licence, l'évaluation est également assurée par l'UFR STAPS. Toutefois, les données transmises ne permettent pas une analyse rigoureuse de ce sujet d'un intérêt majeur.

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire en licence et master 1. En master 2, les équipes sont plus resserrées autour des spécialités tout en conservant un bon rapport universitaires/professionnels. L'intégration et l'implication des professionnels dans les diplômes, paraît satisfaisante.

Les deux formations sont construites en fonction des fiches RNCP. Le dispositif permet à l'étudiant d'intervenir en tant que professionnel à la fin de la deuxième année de licence et donc de solliciter sa première carte professionnelle dès la fin de la deuxième année de licence. Cependant, un livret ou un portefeuille individuel de validation des compétences n'est pas encore en œuvre.

Il n'est pas fait mention d'une évaluation des enseignements par les étudiants.

Le pilotage de la licence est assuré par les commissions pédagogiques de chaque spécialité, en lien avec les professionnels. Le pilotage du master est conduit par un conseil de perfectionnement dont le fonctionnement, en lien avec la commission pédagogique, paraît exemplaire.

### Points forts :

- Formations pluridisciplinaires bien positionnées dans le champ *STAPS*.
- Spécialisation progressive de la licence au master.
- Dispositifs d'aide à la réussite.
- Organisation favorisant la personnalisation des parcours.
- Master original, tout en restant représentatif du champ *STAPS*.
- Possibilité de délivrance d'une carte professionnelle dès la fin de L2.

### Points faibles :

- État actuel du dossier de la licence professionnelle, avec le projet de sa fermeture sous sa forme actuelle et de la transformer en LP *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives (AGOAPS)*.
- Internationalisation insuffisante.
- Absence de conseil de perfectionnement en licence.
- Prise en compte insuffisante de l'environnement dans certaines spécialités.
- Manque de concertation entre les différentes spécialités de la licence et du master, dans une offre pourtant très complémentaire et propice aux échanges entre équipes pédagogiques.
- Faibles effectifs dans certaines spécialités de master.

### Recommandations :

- Engager effectivement la remise à plat du dossier de la licence professionnelle, tel qu'annoncé dans le dossier présenté.
- Améliorer les dispositifs liés à la professionnalisation, en particulier pour le parcours *APAS*, pour lequel la convention nationale entre les conférences des doyens de médecine et de *STAPS* doit servir de guide.
- Faire davantage fonctionner les spécialités (devenues parcours) en synergie et développer les liens entre ces parcours.

## Avis global du comité d'experts

Dans le contexte du cahier des charges de l'Université, le cas de la licence professionnelle doit être reconsidéré et les points faibles pris en compte. Certains, en effet, ne respectent pas la politique générale de l'établissement.

L'affichage stratégique du champ doit être amélioré dans la perspective d'un repositionnement de l'UFR au sein du champ *STAPS* de la nouvelle région Rhône-Alpes-Auvergne et d'une politique de recrutement plus lisible.

Les formations ne font pas apparaître une concertation et un *continuum* suffisants malgré la réalité des tronc communs. La plus grande partie des forces semble concentrée sur la licence qui paraît fonctionner de manière cloisonnée.

Le master, organisé autour de spécialités originales, semble précurseur d'un système conduisant l'étudiant à être l'acteur d'un parcours personnalisé, presque à la carte. Mais il semble également structuré de façon insuffisamment concertée alors que les enseignants-chercheurs donnent l'impression de pouvoir mieux s'y exprimer. La faiblesse de certains effectifs nécessite une analyse.

# Observations de l'établissement



34 avenue Carnot  
63000 Clermont-Ferrand cedex 1

## Champ STAPS

L'université Blaise Pascal a pris connaissance de l'évaluation et souhaite remercier les experts pour la synthèse élaborée : nous nous attacherons à suivre les recommandations du comité dans la construction de la nouvelle offre de formation de l'université Clermont Auvergne.

### **Remarques générales :**

Toutes les mentions de licence, de licence professionnelle et de master prévoient la mise en œuvre de conseils de perfectionnement constitués en conformité avec l'article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, à compter de la nouvelle offre de formation, en 2017.

Dans l'offre de formation actuelle, des commissions pédagogiques et des commissions paritaires existent dans toutes les formations qui, comme la licence STAPS, n'ont pas encore de conseil de perfectionnement, et assurent l'analyse du fonctionnement de la formation et son amélioration continue.

L'établissement a bien conscience qu'il lui faudra renforcer son Observatoire pour assurer un meilleur suivi de l'insertion professionnelle (mise en place d'enquêtes d'insertion à 1 an en plus des enquêtes à 30 mois, amélioration du taux de réponse ...). Sur la période 2012-16, le premier objectif a été de mettre en place une évaluation des enseignements pour compléter l'évaluation des formations et les moyens humains disponibles n'ont pas permis d'assurer toutes les enquêtes nécessaires. Nous nous en sommes effectivement tenus aux enquêtes nationales à 30 mois (et 18 mois) sur les masters et les licences professionnelles. Ces enquêtes ont été complétées en particulier pour les licences professionnelles et dans certains masters par des enquêtes menées par les responsables de formation eux-mêmes.

La mise en place d'enquêtes régulières à 1 an est un objectif prioritaire du prochain contrat.

L'établissement prévoit également à très court terme l'évolution de son service TICE vers un service soutien de la pédagogie universitaire, de l'innovation et du numérique afin d'être en

mesure d'offrir un appui renforcé aux équipes pédagogiques dans l'évolution des méthodes d'apprentissage dès la conception de la nouvelle offre de formation. Chaque formation est ainsi appelée à définir une stratégie globale en matière d'innovation pédagogique et d'évaluation des étudiants. L'équipe pédagogique est accompagnée dans ce processus.

### **Remarques particulières**

Les dispositifs d'accueil des étudiants à besoins spécifiques sont communs à l'ensemble des composantes de l'UBP et sont présentés dans le dossier de l'Université ; ils existent donc bien à la fois par exemple pour les étudiants en situation de handicap et pour les sportifs de haut niveau. La particularité de l'UFR STAPS est de concentrer la moitié des sportifs de haut et bon niveau de l'Université ; le directeur de l'UFR STAPS fait partie du comité de pilotage de la charte d'accueil des sportifs de haut et bon niveau.

L'évaluation des enseignements existe, elle est conduite au niveau établissement même si tous les enseignements de toutes les formations ne sont pas évalués chaque année.

Un tutorat est bien proposé pour les étudiants de licence en première année.

Clermont-Ferrand, le 12 juillet 2016  
Le Président de l'Université Blaise Pascal,

Mathias BERNARD